

MERSEN : SIGNATURE D'UN NOUVEAU CONTRAT DE LIQUIDITE AVEC EXANE BNP PARIBAS

PARIS, LE 1 FEVRIER 2019 - Mersen (Euronext FR0000039620 – MRN) a conclu avec Exane BNP PARIBAS un nouveau contrat de liquidité, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019, portant sur ses actions ordinaires admises aux négociations sur Euronext Paris. Il remplace celui conclu initialement en mars 2005 et renouvelé par tacite reconduction chaque année.

Ce nouveau contrat est établi conformément au Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché, au Règlement délégué (UE) 2016/908 de la Commission du 26 février 2016 complétant le Règlement (UE) n° 596/2014, et à la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018 portant instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise

En application des dispositions du contrat, ce dernier pourra être résilié à tout moment et sans préavis par Mersen, ou avec un préavis d'un mois par Exane BNP PARIBAS. Il peut être suspendu dans les conditions visées à l'article 5 de la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018.

Pour la mise en œuvre du contrat, les moyens figurant au contrat de liquidité au 31 décembre 2018 ont été affectés, soit :

- 45 659 titres
- 693 152 euros

A PROPOS DE MERSEN

Expert mondial des spécialités électriques et des matériaux avancés, Mersen conçoit des solutions innovantes adaptées aux besoins de ses clients pour optimiser leur performance industrielle dans des secteurs porteurs : énergies, électronique, transports, chimie/pharmacie et industries de procédés.

Mersen a publié un chiffre d'affaires pour 2018 de 879 millions d'euros.

LE GROUPE EST COTE SUR LE COMPARTIMENT B D'EURONEXT

CONTACT INVESTISSEURS ET ANALYSTES

Véronique Boca

Directeur de la communication financière Mersen

Tél. + 33 (0)1 46 91 54 40

Email : dri@mersen.com